

Sélectionner les étudiants par tirage au sort ?

par Richard Taillet, sur le blog Signal du bruit

Récemment, le rectorat de Paris a limité la capacité d'accueil en première année d'études médicales (Paces). En conséquence, le nombre de demandes étant supérieur au nombre de places, la sélection des étudiants admis à s'inscrire se fera par un tirage au sort. Certains s'en sont étonnés, d'autres, offusqués.

C'est un problème qui touche toutes les universités, sous une forme ou une autre : dans certaines formations et dans certains établissements, la demande dépasse la capacité d'accueil. C'est notoirement le cas dans les formations médicales, mais aussi dans celles du sport (Staps). Quelles sont les solutions pour y faire face ? À ce jour, trois approches sont envisagées.

Première solution : augmenter la capacité d'accueil des formations. C'est elle que semblent préférer les étudiants. Elle présente cependant deux inconvénients majeurs. D'une part, elle coûte cher aux universités, car en pratique cela implique d'embaucher du personnel enseignant, administratif et technique et de construire ou aménager des bâtiments (amphithéâtres, salles de travaux pratiques, etc.). D'autre part, cette approche conditionne l'offre universitaire à la demande. Cela peut sembler positif, mais il y a des risques de dérive : une université implantée dans une région roudoudoudicole ne finirait-elle pas par se spécialiser dans la roudoudoudologie, perdant ainsi sa vocation d'universalité ?

Deuxième solution : sélectionner les étudiants, sur dossier ou par un examen. C'est déjà le cas dans tout un pan de l'enseignement supérieur : classes préparatoires, écoles d'ingénieurs, IUT, etc. Partout, en fait, sauf pour l'entrée en licence universitaire, où le sujet est tabou ! On peut être attaché à l'idée de laisser sa chance à tout le monde, mais pourquoi dans ce cas l'appliquer aux seules licences ? Cela étant, selon moi, on ne rend



Le nombre de demandes d'inscription dans certaines filières universitaires dépasse les capacités d'accueil. Tirer au sort les étudiants est-il pour autant une solution acceptable ?

pas service aux étudiants en permettant à tous d'accéder à n'importe quelle licence à la seule condition d'avoir obtenu le baccalauréat, comme c'est actuellement le cas. Une sélection finit par s'opérer de toute façon, à un niveau ou un autre (par imposition d'un *numerus clausus* en médecine, par exemple). La question ne devrait pas être : faut-il faire ou non une sélection ? Mais : quand et comment la mettre en œuvre ? Rémi Patrice, vice-président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF), s'oppose à la sélection sur dossier, mais rappelle qu'en raison des abandons, il y a finalement assez de place pour tout le monde un mois après la rentrée. N'est-ce pas là aussi une forme de sélection ? Et, de toute façon, une université ne peut pas admettre plus d'étudiants que sa capacité d'accueil en comptant sur les abandons de début d'année.

Troisième solution : désigner les étudiants par tirage au sort. Cette solution ne satisfait pas grand monde dans son principe, mais elle a l'avantage d'éviter de prendre position en faveur d'une des deux autres. Elle évite par ailleurs de répondre à une autre question,

beaucoup plus profonde : quel est le but de telle ou telle formation universitaire ?

Vous aurez sans doute perçu ma préférence pour la deuxième solution, mais je suis aussi conscient de ses dérives potentielles et je ne sais pas précisément comment la mettre en pratique. C'est en tout cas un problème épineux auquel il est urgent de s'atteler, si l'on ne veut pas voir perdurer la quatrième solution, actuellement en œuvre et que j'ai pris soin de mettre sous le tapis : ne rien faire et laisser la pression monter chez les étudiants et les personnels universitaires. ■



Richard TAILLET est professeur à l'université Savoie-Mont-Blanc et chercheur au Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTh). Il est l'auteur du blog Signal sur bruit (www.scilogs.fr/signal-sur-bruit).

Retrouvez tous nos blogueurs sur www.SciLogs.fr et suivez-les sur les réseaux sociaux.